

Mai 2010

■ Noël OBOTELA Rashidi

REPUBLIQUE DEM. DU CONGO

Province Orientale : Les députés provinciaux
« rebelles » ou logiques avec la Constitution

Selon le 1^{er} alinéa de l'article 226 de la Constitution, les dispositions relatives à l'installation de nouvelles provinces devraient entrer en vigueur endéans les 36 mois qui ont suivi la mise en place effective des Institutions de la République prévues par la Constitution. Prenant de vitesse le Parlement et le Gouvernement, les députés provinciaux originaires de l'Ituri ont, le 4 mai 2010, annoncé unilatéralement la création prochaine de leur province.

Bien qu'ayant soulevé un tollé, cette déclaration a cependant reçu l'appui des communautés de l'Ituri, des députés nationaux et sénateurs du même District. D'autres entités leur ont emboîté le pas en annonçant un processus identique. En cause, l'article 226 qui fixait l'entrée en vigueur des dispositions y afférentes au 15 mai 2010 ! Tout le monde reconnaît le bien-fondé de la déclaration des députés provinciaux qui se sont simplement conformés à la Constitution.

Le Gouvernement a réagi en rassurant et promettant de faire aboutir le processus. Le Vice-Premier ministre en charge de l'Intérieur et de la Sécurité, Adolphe Lumanu, s'est expliqué, le 13 mai 2010, sur le retard en évoquant le coût exorbitant lié à l'installation des institutions provinciales et locales. Il a, par ailleurs, invité les députés de l'Ituri au calme dans le but de préserver l'unité nationale et la paix. Toutefois, en dépit de cette déclaration rassurante du Gouvernement, la dynamique semble être enclenchée.

■ Historien. Professeur à l'Université de Kinshasa, Faculté des Lettres.
E-mail : nobotela2005@yahoo.fr

Sud-Kivu et Maniema : deux Provinces en quête de l'oiseau rare

Initialement prévue pour le 8 juin 2010, l'élection de nouveaux Gouverneurs du Sud-Kivu et du Maniema a été repoussée au 12 juin 2010. Il y a eu la contestation de certaines candidatures. Ainsi, les ressortissants de ces deux Provinces exigent un profil acceptable des futurs Gouverneurs pour éviter les erreurs du passé. Des appels ont été lancés en direction des députés provinciaux dans ce sens. Ils ont été invités à opérer un choix judicieux.

En attendant, la Majorité présidentielle dans ces deux Provinces a frôlé une crise. Les membres du PPRD et les indépendants appartenant tous à l'Alliance de la Majorité Présidentielle (AMP) ont émis des sons discordants et présenté plusieurs candidatures. Heureusement, l'harmonie est revenue dans la bergerie.

La lutte sera très âpre, le 12 juin 2010. En effet, selon la liste publiée le 29 mai 2010, le Sud-Kivu compte un candidat AMP et dix indépendants. Au Maniema, il y a un candidat AMP et cinq candidats indépendants.

Le Premier ministre résiste contre une motion « censurée »

La question orale adressée en avril 2010, par le député de l'Opposition Jean-Lucien Bussa avait provoqué la réponse du Premier ministre Adolphe Muzito, le 28 avril 2010. N'étant pas satisfait par les explications fournies, le député Bussa a transformé la question en motion de censure. Il n'a pas manqué d'égratigner le Premier ministre en l'accusant de s'être enrichi de façon « illicite » ! D'aucuns ont considéré ces accusations comme abusives.

Le Premier ministre a alors saisi le Président de l'Assemblée Nationale par une lettre et dénoncé « les imputations calomnieuses et dommageables dont il a été l'objet dans la conclusion de la question orale de Bussa ». Il s'est dit prêt à recourir aux Cours et Tribunaux si Bussa ne fournit pas les preuves de ses affirmations ou, à défaut des preuves, un démenti et des excuses publiques.

La motion de censure a été déposée avec les « 126 signatures » requises. Alors que l'on s'attendait, le 19 mai 2010, à un débat en règle sur la question, la motion a été retirée ! Un malheureux concours de circonstance a constitué le prétexte du retrait. Avant la séance, des incidents avaient été provoqués par les militants du Parti Lumumbiste Unifié (PALU) venus soutenir le Premier ministre, incidents qui ont provoqué l'indignation et la colère du Président de l'Assemblée Nationale. Celui-ci a demandé et reçu les excuses et du Premier ministre et du PALU.

Au sujet de la motion, l'on ne connaît pas les raisons réelles de son retrait. Mais, on évoque des irrégularités sur la liste contenant les signatures des pétitionnaires jointe au document déposé. Il s'agit, notamment, de l'imitation de la signature de certains députés. Ce fait avait été relevé lors de la Conférence des Présidents des Groupes parlementaires tenue quelques heures avant la plénière.

L'Opposition a promis de déposer une nouvelle motion de censure. La suite des événements donnera-t-elle raison aux opposants ?

L'Alliance de la Majorité Présidentielle à l'épreuve d'une scission ?

Une « fronde » a vu le jour au sein de l'AMP durant ce mois de mai. Rappelons que plusieurs mois auparavant, il y a eu une agitation créée par le courant des « Rénovateurs ». Les deux députés initiateurs dudit courant ont fait l'objet de menaces et d'intimidations, mais en vain. Leur « mauvaise humeur » limitée aux déclarations n'a pas provoqué des vagues déferlantes.

Le mouvement actuel a été créé par quatre « pointures » de la Majorité, à savoir : José Endundo, Olivier Kamitatu, Mbusa Nyamwisi et Bahati Lukwebo. Ils ont mis en place un courant au sein de l'AMP appelé « Centre Libéral et Patriotique (CLP) ». La charte de ce regroupement stipule que les initiateurs demeurent « *soucieux de l'impérieuse nécessité d'accélérer les réformes indispensables à l'action gouvernementale, la bonne gouvernance, la relance de l'économie et l'amélioration des conditions de vie de la population* ».

Cette initiative audacieuse a été mal perçue et provoqué un véritable tollé de protestations. On ne pouvait guère comprendre que ces quatre chefs de partis aient cherché le départ du Premier ministre ou le partage « équitable et équilibré » des responsabilités ! D'où, il fallait un rappel à l'ordre par le Président de la République.

La ferme présidentielle de Kingakati a encore servi de cadre à la rencontre entre le Président de la République et les membres de la Majorité Présidentielle en vue de décanter la situation de crise qui prévaut dans cette plate-forme et de ramener au bercail les brebis égarées. Le Président de la République a convaincu les frondeurs, tout en leur lançant un ultimatum de quatre jours pour renoncer ou non à leur projet. Ainsi, dans une déclaration officielle du 29 mai 2010, les initiateurs du CLP ont abandonné cette voie. Le dossier est-il clos pour autant ? Certains observateurs pensent à d'éventuelles sanctions à leur endroit lors d'un prochain remaniement gouvernemental.

La société civile écartée de la Commission Electorale Nationale Indépendante

Tous les espoirs de la société civile se sont estompés, le 7 mai 2010, quand l'Assemblée Nationale a rejeté les amendements de la Commission mixte paritaire et a adopté le Projet de loi instituant la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Dans ce projet de loi, la société civile a été tout simplement ignorée. Ainsi, le Bureau de la CENI sera composé de sept membres dont quatre issus de la Majorité et trois de l'Opposition.

La balkanisation du Congo, est-ce pour demain ?

De son vivant, Lumumba n'a cessé de dénoncer l'imminence de la balkanisation du Congo. Cinquante ans après, cet projet de balkanisation qui date de très longtemps, semble être remis sur le tapis. L'idée continuerait de faire du chemin. Des indications fournies par le Foreign Policy Magazine, le 28 avril 2010, sont une vraie sonnette d'alarme.

Tout ce qui se trame contre la RD Congo inquiète. En effet, en dépit de différents accords de paix et opérations militaires, l'insécurité persiste à l'Est du pays. Des informations en provenance du Nord-Kivu signalent la reprise des activités guerrières par certains anciens groupes rebelles. Les rumeurs font état d'une nouvelle guerre en perspective.

Un autre front, est le Soudan dont la partition sera peut-être consacrée lors du prochain référendum sur la question. Le Soudan et la RD Congo forment deux Etats identiques sur le plan de l'étendue. L'étendue sert souvent d'alibi pour un éventuel démembrement d'un pays.

Le Conseil de Sécurité reconfigure enfin la MONUC

Fin juin 2010, les Forces de l'ONU en RD Congo vont connaître un nouveau départ. L'actuel chef de la MONUC, Alan Doss, pourrait être remplacé par Jean-Maurice Ripert. Ensuite, le Conseil de Sécurité a adopté, le 28 mai 2010, une Résolution prorogeant jusqu'au 30 juin 2010 le mandat de la MONUC et approuvé une reconfiguration de son mandat, à dater du 1^{er} juillet 2010. Dès cette date, la MONUC sera transformée en Mission de l'ONU pour la Stabilisation de la RD Congo (MONUSCO).

Cette modification entraînera le départ, d'ici le 30 juin 2010, de 2000 Casques bleus sur les 20.000 que compte la MONUC. Le retrait progressif de ces 20.000 pourra débuter à partir du 30 juin 2010. Entre-temps, la MONUSCO restera au Congo jusqu'au 30 juin 2011 et comptera 19.815 soldats, 760 observateurs militaires, 391 fonctionnaires de police et 1050 éléments d'unités de police.

Deux feuilletons judiciaires à rebondissement

L'Opposition parlementaire se trouve préoccupée par l'arrestation du député national Martin Mukonkole accusé d'« association de malfaiteurs » et de « vol qualifié et de recel » ! La défense n'a pas apprécié la manière dont il a été arrêté. Le motif de flagrance sur lequel se base le ministère public a été contesté par les avocats de la défense. La suite de ce dossier est attendue.

L'arrestation de Udjani Mangbama, chef des insurgés Enyele, annoncée, le 5 mai 2010, par le Ministre de la Communication et des Médias a réjoui tout le monde. Mais, son non-transfert en RD Congo, continue à entretenir le suspense ! L'intéressé se serait volontairement rendu aux autorités de Brazzaville ! Depuis le 10 mai 2010, les autorités du Congo et de la RD Congo sont en pourparlers afin d'harmoniser leurs vues quant à l'extradition de Udjani.

Les TIC ont encore du chemin à parcourir en RD Congo

La publication de l'édition 2010 de l'indice de développement des TIC par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) traduit le retard accumulé par la RD Congo dans ce domaine. Sur 159 pays classés, la RD Congo occupe la 150ème place !

Cet indice comprend 11 indicateurs sur l'accès aux TIC, leur utilisation et les compétences requises dans ce domaine. La RD Congo est loin d'être bien cotée dans la société de l'information.

L'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE repoussée

Contrairement aux précédentes annonces, le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) n'examinera pas, en juin 2010, le dossier de la RD Congo lors du prochain Conseil d'Administration. Cet examen est reporté au mois de juillet 2010. Le FMI et la Banque Mondiale ont décidé l'examen du Dossier RD Congo suite aux conclusions d'une étude sur la viabilité de la dette de la RD Congo. Il s'agira de se concerter sur le montant réel de la dette à effacer lors de l'atteinte du point d'achèvement.

AFRIQUE

Le NIGERIA a été frappé par un deuil. Son Président Umaru Yar'Adua est décédé, le 5 mai 2010. C'est son Vice-Président Goodluck Jonathan qui lui a succédé.

Au TOGO, une surprise de taille a été enregistrée, fin mai, avec l'entrée au Gouvernement de l'opposant historique Gilchrist Olympio.

Le Sommet AFRIQUE-FRANCE tenu à Nice a vécu. Les dirigeants africains, soutenus par la France, ont appelé, le 31 mai 2010, à se voir attribuer toute leur place dans les grandes sphères de décision sur le plan international.

Prenant la parole lors de la séance plénière, le Président français Nicolas Sarkozy a convenu ce qui suit : « Il faut être prêt à faire une place à l'Afrique dans la gouvernance mondiale. (...) Aucun, absolument aucun des grands problèmes auxquels notre monde est confronté ne pourra trouver de solution sans la participation active du continent africain ». Il a promis des « initiatives » lors de la présidence française du G8 et du G20, laquelle commence en fin d'année.

A cette même occasion, le Président Denis Sassou Nguesso du Congo-Brazzaville a déclaré sur France Info qu'au sein du Conseil de Sécurité, l'Afrique ne peut continuer à être « la cinquième roue de la charrette », et il a ajouté ce qui suit « le Conseil de Sécurité ne peut rester sans l'Afrique, tel qu'il avait été décidé après la Seconde Guerre mondiale ».

Noël OBOTELA Rashidi